



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que Messieurs GUILLEMIN et CARLEER demeurant Rue de Moranville 59 à 1090 Jette ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Rue Eudore Detry à 1367 Ramillies et cadastré Ramillies, 3^{ème} Division Geest-Gérompont-Petit-Rosière, Section A, n° 326/G.

Le projet consiste à **CONSTRUIRE UNE MAISON UNIFAMILIALE**,
et présente les caractéristiques suivantes :

La demande est soumise à l'annonce de projet visée à l'article D.VIII.6 en vertu de l'article R.IV.40-2 :

- La demande concerne "la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions."

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **28/09/2021** au **12/10/2021** au Collège communal, par courrier ordinaire - Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies - ou par mail à l'adresse urbanisme@commune-ramillies.be avec la mention « PU 2021/53 - Réclamation annonce de projet ».

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies (lire encadré ci-dessous). Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

Les consultations se feront **uniquement sur rendez-vous** à convenir avec le service en téléphonant au plus tard 24 heures à l'avance au 081/43.23.44 (du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00). Les demandes de rendez-vous par mail ne seront pas prises en compte.

Affichage de l'avis du 22/09/2021 au 12/10/2021

À Ramillies, le 16/09/2021.

Par le Collège,

Pour le Directeur général absent,
Par délégation,
L'employée,

A.-S. MINET



Pour le Bourgmestre absent,
Par délégation,
L'Echevine,

M. BENOIT